

Cornèr Banca SA  
Sede di Lugano

Lugano, le 27 Mai 2016

## Emission 2016 de parts RESIDENTIA

La Société FidFund Management SA à Nyon, agissant en tant que direction pour le fonds ResidentTla (ci-après « ResidentTla ») a décidé de procéder à l'émission « best effort » de

**200'122 parts RESIDENTIA au maximum**

Les nouvelles parts sont offertes en souscription préférentielle aux actuels détenteurs de parts selon les modalités suivantes :

<b>Délai de souscription</b>	<b>du 2 au 13 Juin 2016, 17h00</b>
<b>Date ex</b>	<b>2 Juin 2016</b>
<b>Date record</b>	<b>3 Juin 2016</b>
<b>Rapport de souscription</b>	<b>5 parts actuelles ResidentTla</b> donnent le droit de souscrire à <b>1 part nouvelle ResidentTla</b> Le nombre de nouvelles parts émises sera fixé par la direction de fonds après l'expiration du délai de souscription en fonction des souscriptions reçues. Le total définitif de l'émission pourra par conséquent être inférieur à 200'122 parts.
<b>Nouveaux Investisseurs</b>	Dans la mesure où les détenteurs actuels de parts n'exercent pas tous leurs droits de souscription, respectivement lorsqu'ils vendent tout ou partie de leurs droits de souscription, de nouveaux investisseurs pourront souscrire à cette augmentation de capital au prix de souscription mentionné ci-dessous, augmenté, le cas échéant, de la valeur des droits de souscription normalement nécessaires à cette acquisition.
<b>Prix de souscription</b>	<b>CHF 112,72 net</b> par nouvelle part ResidentTla. Le prix de souscription a été fixé conformément au contrat de fonds. Il est basé sur la valeur d'inventaire au 31 Décembre 2015 de CHF 112.90 par part après déduction d'une distribution pour l'exercice comptable 2015 de CHF 1,60 par part, et tient compte de changements de valeurs de biens immobiliers, d'une participation aux bénéfices en cours (c'est-à-dire pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 15 juin 2016), et d'une commission d'émission de 1,50%.
<b>Jouissance</b>	Les nouvelles parts donnent droit au dividende à compter du 1er janvier 2016 pour l'exercice social 2016.
<b>Exercice du droit de souscription</b>	Pour les investisseurs dont les parts sont conservées en dépôt ouvert auprès d'une banque, les droits de souscription sont portés en compte directement. L'exercice du droit de souscription doit se faire selon les instructions de la banque dépositaire. Les parts non souscrites ne seront pas émises et le montant de l'émission sera modifié en conséquence. La Direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de placer les parts non souscrites aux meilleures conditions du marché en ayant recours à la banque dépositaire ou à des tiers.

**Négoce des droits de  
Souscription**

Les droits de souscription seront négociés à SIX Swiss Exchange **du 2 au 9 juin 2016**

La valeur à laquelle est négocié le droit de souscription auprès de la SIX Swiss Exchange dépend des variations de l'offre et de la demande. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique se développe pour les droits de souscription. Le maintien du cours du droit de souscription ne peut être garanti.

**Libération**

La libération des nouvelles parts aura lieu le **15 Juin 2016**.

**Matérialisation**

Les parts ne sont pas émises physiquement, mais portées en compte.

**N° valeur / ISIN / Symbole**

**Part ResidentTla 10061233 / ISIN CH0100612339**

**Droit de souscription 32505700 / ISIN CH0325057005 / STA1**

**Publications**

Le prospectus d'émission peut être obtenu auprès de la Direction du fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire.

**Cotation**

Les nouvelles parts seront cotées dès le 15 Juin 2016 à la SIX Swiss Exchange sous le N° de valeur 10061233.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



**C. Delfino**



**S. Nosedà**